

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 391

Artikel: Les fêtes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

50 % en tout cas — du nombre des jeunes gens et jeunes filles admis en faculté de médecine.

Le deuxième postulat est moins abrupt. Né d'une opposition farouche à la ligne résumée ci-dessus, il dénonce les hypothèses de travail « fixistes » (qui n'auraient en point de mire que le maintien du « statu quo ») : une pression unilatérale, limitative, ne prenant pas en considération l'ensemble des personnels de santé et le développement de la science, expose au reproche de pratiquer une politique défensive à courte vue.

Pour une solution flexible

En réalité, la liberté, admise jusqu'ici, du choix des études, la position des milieux universitaires et les déclarations du Conseil fédéral (voir le rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pour 1971-1975), l'augmentation dès lors certaine du nombre des étudiants, tout cela doit porter vers des solutions courageuses, inédites, flexibles. La profession médicale ne saurait être fermée sur elle-même dans une Suisse recroquevillée sur elle-même !

Cette position était celle, notamment, du professeur Périer, alors président de la Commission d'étude des problèmes relatifs aux études médicales, qui écrivait : « La réalité nous le prouve, il est illusoire de rechercher des solutions stables et définitives; il faut bien plutôt s'astreindre à un effort continu de révision des opinions et d'adaptation des structures ».

Pour 1990, les jeux sont faits

Ces deux positions résumées, il faut admettre que quelles que soient les décisions qui pourraient être prises quant à l'accès des étudiants en faculté de médecine (même si l'on procédait à une élimination systématique, ce qui ne serait pas « sélectionner » !), les « jeux sont faits » d'ici 1985-1990 : l'adaptation des structures est donc la seule voie réaliste.

Parlons maintenant du climat social qui préside à

cette nécessaire mutation. Un fait est acquis, semble-t-il : dans un pays comme la Suisse, où prévaut le principe du libre choix de la formation, l'application d'un « numerus clausus », même par des moyens cachés, fait l'objet d'une désapprobation générale. La position du chef du Département fédéral de l'intérieur, exprimée à plusieurs reprises est à cet égard sans ambiguïté. Voilà donc les partisans de la stabilisation (un médecin pour 450 à 500 habitants, voir plus haut) embarrassés : c'est qu'en règle générale, ils se réclament aussi d'un système libéral, en parfaite contradiction avec les mesures protectionnistes qu'ils attendent de l'Etat pour assurer — leur but est manifeste — la « reproduction sociale » d'une profession et le maintien de ses privilèges. Là intervient l'échappatoire classique : on informera les futurs étudiants de la pléthore et du manque de débouchés...

C'est le coup de l'emplâtre sur la jambe de bois ! Que fera-t-on si l'« information » ne suffit pas ?

Des structures dépassées

Il faut se rendre à l'évidence. Les structures de formation n'ont pas été pensées en fonction de l'accroissement considérable d'étudiants, et surtout d'assistants en médecine. La volonté d'adaptation des structures, du moins dans un délai prochain, n'est pas générale. Certains se demandent même si les réflexes malthusiens ne vont pas jouer pour ralentir la mise en œuvre d'une organisation nouvelle, ils espèrent sans oser le dire que cela provoquera un chômage médical qui prendrait une valeur d'exemple dissuasif.

L'évolution des vingt-cinq dernières années et des tendances plausibles prochaines montrent qu'on ne saurait attendre. Le risque de chômage médical existe. L'augmentation du nombre d'étudiants dans toutes les branches universitaires paraît évidente dans les années à venir. Faut-il que surgissent des tensions sociales pour agir ?

Les Fêtes

Le bruit court que la Fête à Lausanne n'aurait pas lieu en 1977. Motif : ne pas distraire le public de la Fête des Vignerons.

Le motif ne résiste pas à l'examen.

La Fête à Lausanne est gratuite; elle est un spectacle que la foule se donne à elle-même, elle est l'occasion bienvenue de prendre contact, lors du Festival de la Cité, avec des troupes d'amateurs ou de professionnels du théâtre, peu et pas assez connues du grand public.

La célébration régulière de la Fête à Lausanne est manifestement une des conditions de sa réussite. On peut imaginer combien, pour certains artistes, la perspective de toucher enfin un plus large public conditionne l'élan de leur création artistique pendant l'année tout entière. Supprimer cette occasion de s'exprimer cette année serait probablement tuer dans l'œuf toute une série d'activités culturelles dans la région lausannoise.

Enfin, il n'y a aucune coïncidence de dates.

Par le sentiment de frustration provoqué, l'absence d'une Fête à Lausanne serait au premier chef une contre-publicité à la Fête des Vignerons.

ON CHERCHE DES VOLONTAIRES

La diffusion de « Domaine Public » est aujourd'hui plus que jamais une exigence capitale. Ceux et celles qui désireraient aider le groupe de Genève dans cette tâche sont priés de s'annoncer à Genève à Gabrielle Antille (20 99 91) ou à Jean-Pierre Bossy (40 70 52).

Pour l'essentiel, il s'agit de reproduire des listes d'adresses sur des étiquettes, activité qui n'exige ni horaires, ni déplacements particuliers...

P.S. — Pas de problèmes pour les abonnements-cadeaux (formule valable jusqu'à fin janvier) ! Des abonnés nous téléphonent pour savoir s'ils peuvent simplement verser le complément (de 48 francs, abonnement normal, à 75 francs, abonnement-cadeau) de 27 francs à notre CCP. Réponse : oui ! en prenant bien soin de préciser l'adresse de l'heureux destinataire au dos du bulletin vert.

(A suivre)